



FORMATION EN ALTERNANCE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Titre professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles (ADVF)

RNCP 4821

Partenaire principal :

UNA Bocage Ornais

Année 2021 - 2022

Formation gratuite et rémunérée

Début de la formation :

Septembre 2021

Durée : 12 mois (400h en centre de formation)

Conditions d'admissibilité :

- Avoir minimum un niveau 3^{ème}
- Avoir plus de 18 ans

Qualités requises :

Dévouement, adaptation, discrétion, implication

Métiers visés :

Assistant auprès d'adultes, Assistant et auxiliaire de vie, aide aux personnes âgées...

Sélection sur dossier et entretien de motivation

Inscription définitive à compter de la signature du contrat en apprentissage

OBJECTIFS :

- Entretien le logement et le linge d'un particulier.
- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à domicile.
- Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile.

POINTS FORTS DE LA FORMATION :

- Alternance : minimum 3 jours en structure d'accueil par semaine.
- Structure d'accueil assurée.
- Proximité entre centre de formation et structure d'accueil permettant qualité et continuité du service.
- Activités professionnelles variées.
- Débouchés garantis.

POURSUITE D'ETUDES :

- Mention complémentaire (assistance, conseil, vente à distance).
- Bac Pro Vente.
- BTS MCO (Management Commercial Opérationnel).
- BTS NDRC (Négociation Digitalisation de la Relation Client)
- BTS SAM (Support à l'Action Managériale)

ASSIDUITÉ ET MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements.
- Acquisition des connaissances et des compétences professionnelles appréciée sous forme de contrôle continu, épreuves écrites et orales.



Une formation aujourd'hui,
un métier demain.

Lycée St Thomas d'Aquin

1, place Claudius Duperron - 61100 FLERS
Tél : 02 33 65 08 25 - lycee@sta-flers.fr

www.saintthomasdaquin.org



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



RÉMUNÉRATION :

Salaires minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en 2021 :

LE SALAIRE DE L'APPRENTI AU 01/01/21		Base de calcul : SMIC 35 h/semaine		
		Age de l'apprenti		
Année d'exécution du contrat		16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans
Année 1		27 % du SMIC 419,74 €	43 % du SMIC 668,47 €	53 % du SMIC 823,93 €
Année 2		39 % du SMIC 606,29 €	51 % du SMIC 792,84 €	61 % du SMIC 948,29 €
Année 3		55 % du SMIC 855,02 €	67 % du SMIC 1 041,57 €	78 % du SMIC 1 211,57 €

Aide aux employeurs pour l'embauche d'un(e) apprenti(e) en attente de prolongation.

STATUT

Avant la signature de votre contrat d'apprentissage, vous serez « stagiaire de la formation professionnelle » ; ensuite, vous serez « apprenti(e) »

Lycée St Thomas d'Aquin

www.sainthomasdaquin.org

1, place Claudius Duperron - 61100 FLERS
 Tél : 02 33 65 08 25 - lycee@sta-flers.fr

